

## Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : Sylvie Champagne

DATE : 20 juin 2017

OBJET : Liste des personnes pouvant agir à titre de Commissaire à la déontologie

<b>1*1</b>	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
	<p>En vertu de la section 5 du Code d'éthique et de déontologie, le CA doit dresser une liste de cinq personnes pouvant agir à titre de Commissaire à la déontologie.</p> <p>Les personnes suivantes ont accepté de remplir ce rôle l'an passé et n'ont pas eu de mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'honorable Louis LeBel</li> <li>- L'honorable Marie Deschamps</li> <li>- M. le bâtonnier Pierre Sébastien</li> <li>- L'honorable Francois Rolland</li> <li>- L'honorable Paul-Arthur Gendreau</li> <li>-</li> </ul>
<b>2</b>	Recommandation ou résolution proposée
	<p>Dresser la liste de cinq personnes pouvant agir à titre de Commissaire à la déontologie, par ordre préférentiel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'honorable Louis LeBel</li> <li>- L'honorable Marie Deschamps</li> <li>- M. le bâtonnier Pierre Sébastien</li> <li>- L'honorable Francois Rolland</li> <li>- L'honorable Paul-Arthur Gendreau</li> <li>-</li> </ul>
<b>3</b>	Autres éléments pertinents, le cas échéant
	<p><b>3.1 Impacts financiers :</b></p> <p>Aucun sauf le remboursement de frais selon la politique du Barreau.</p>
	<p><b>3.2 Consultations effectuées :</b></p>
	<p><b>3.3 Documents joints : Aucun.</b></p>

<sup>1</sup> Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.